

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION DU MAIRE
N°2024_019

3.2 LOCATIONS



OBJET : Conventions de mise à disposition des parcelles avec la société VALOCÎME
Exploitation des antennes radiotéléphoniques

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;
CONSIDÉRANT la volonté de la commune de confier l'exploitation de l'ensemble des antennes radiotéléphoniques déjà existantes à la société VALOCÎME.

LE MAIRE DÉCIDE

DE SIGNER en remplacement des baux consentis avec les sociétés ON TOWER, TOTEM et CEELNEX, les conventions de mise à disposition avec la société VALOCÎME selon les conditions et pour les parcelles suivantes :

- En remplacement des baux signés avec la société TOTEM :
Une partie de la parcelle cadastrée section AD n°202, d'une superficie de 23m², située Route de Villeneuve-de-la-Raho à POLESTRES (66450), pour un loyer annuel forfaitaire et global de quatorze mille euros Toutes Taxes Comprises (14 000 € TTC) avec une réévaluation annuelle de 1%, et le versement de réservation de deux cent euros Toutes Taxes Comprises (200 € TTC) par année jusqu'à la mise à disposition de ladite parcelle, soit le 2 octobre 2029, pour une durée de 12 ans à compter de la mise à disposition, reconductible tacitement pour des périodes de 12 ans, sauf dénonciation respectant un préavis de 24 mois ;
- **Une partie de la parcelle cadastrée section AR n°166, d'une superficie de 190m², située Route de Canohès à POLESTRES (66450) pour un loyer annuel forfaitaire et global de quatorze mille euros Toutes Taxes Comprises (14 000 € TTC) avec une réévaluation annuelle de 1%, et le versement de réservation de deux cents euros Toute Taxes Comprises (200 € TTC) par année jusqu'à la mise à disposition de ladite parcelle, soit le 5 septembre 2030, pour une durée de 12 ans à compter de la mise à disposition, reconductible tacitement pour des périodes de 12 ans, sauf dénonciation respectant un préavis de 24 mois ;**

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AI-066-216601443-20240624-DECISION24_

- En remplacement du bail signé avec la société CELLNEX :
Une partie de la parcelle cadastrée section AR n°166, d'une superficie de 30m², située au lieudit Cami de Canoès à POLESTRES (66450) pour un loyer annuel forfaitaire et global de quatorze mille euros Toutes Taxes Comprises (14 000 € TTC) avec une réévaluation annuelle de 1%, dont le versement d'une avance de trois mille six cent euros Toutes Taxes Comprises (3 600 € TTC), soit 900 € TTC par an jusqu'à la mise à disposition de ladite parcelle, soit le 23 décembre 2027, pour une durée de 12 ans à compter de la mise à disposition, reconductible tacitement pour des périodes de 12 ans, sauf dénonciation respectant un préavis de 24 mois ;

- En remplacement du bail signé avec la société ON TOWER :
Une partie de la parcelle cadastrée section AR n°166, d'une superficie de 15,25m², située au lieudit La Pedrosa, à POLESTRES (66450) pour un loyer annuel forfaitaire et global de quatorze mille euros Toutes Taxes Comprises (14 000 € TTC) avec une réévaluation annuelle de 1%, et le versement de réservation de deux cent euros Toutes Taxes Comprises (200 € TTC) par année jusqu'à la mise à disposition, soit le 22 décembre 2026, pour une durée de 12 ans à compter de la mise à disposition, reconductible tacitement pour des périodes de 12 ans, sauf dénonciation respectant un préavis de 24 mois.

DE RENDRE COMPTE de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 24 juin 2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 24/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_R1-066-216601443-20240624-DECISION24_